



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-128
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

SOIRÉE ROTARY CŒUR D'HERAULT
ESPACE LES DOMINICAINS

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association ROTARY Cœur d'Hérault d'organiser une soirée DJ à l'Espace les Dominicains, nécessitant la fermeture temporaire de la rue Henri Martin pour assurer la sécurité des participants et des riverains ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour garantir la sécurité publique, ainsi que le bon déroulement de l'événement ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Henri Martin, **le samedi 14 mars 2026 de 20h00 à 02h00.**

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 6 mars 2026.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

